

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 19 janvier 2023

portant nomination des membres au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur de l'Ecole nationale des greffes

NOR : JUSB2303833S

La directrice de l'Ecole nationale des greffes,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu la décision du 22 décembre 2022 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial placé auprès du directeur de l'Ecole nationale des greffes et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d'elles,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial placé auprès du directeur de l'Ecole nationale des greffes, les personnes suivantes :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
CGT – SM (2 sièges)	NANCEL Stéphanie MARTINET Didier	LALOUA Elsa GUIBAN Cédric
CFDT Fédération INTERCO (1 siège)	LECAMP-COCAGNE Sylvie	BERT Anaëlle
UNSa-SJ (1 siège)	DRUAIS Aurélie	BERNARDINI Mylène

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 19 janvier 2023.

La directrice de l'Ecole nationale des greffes,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized cursive letters, likely representing the name of the Director of the National School of Clerks.